

Mardi 2 novembre 2021

L'Adami se dote d'un Comité de déontologie

Conformément à sa récente réforme des statuts, le Conseil d'administration de l'Adami a nommé les trois personnalités qualifiées dans les domaines du droit, des arts, des sciences humaines, qui composent le tout nouveau **Comité de déontologie** :

Catherine Alméras (comédienne, administratrice de l'Adami de 1979 à 2019), **Christian Phéline** (président de l'Hadopi de 2012 à 2018) et **Pierre-François Racine** (président du CSPLA de 2012 à 2018 - juge du tribunal administratif de l'OCDE).

Désignées pour deux ans renouvelables, elles accompagneront le gérant et le Conseil d'administration dans la mise en œuvre et le contenu des règles déontologiques applicables aux instances et aux équipes de la société et veilleront à leur respect.

Un dispositif de transparence complet !

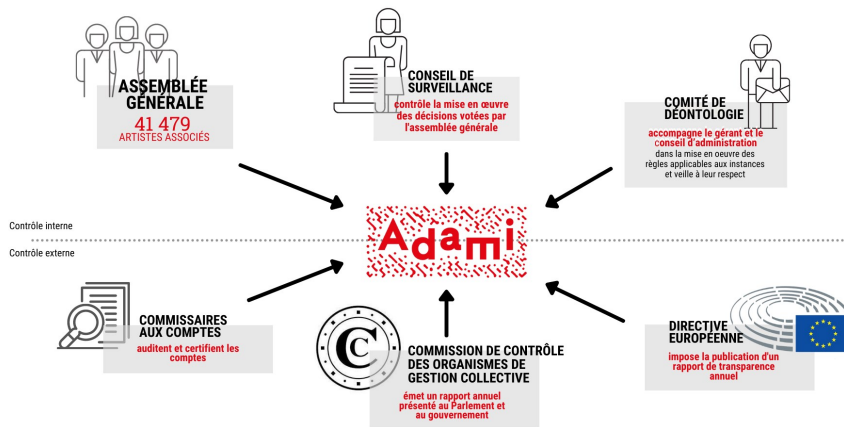
La mise en place de ce Comité marque l'aboutissement de la profonde réforme de la gouvernance de l'Adami qui répond ainsi aux impératifs de transparence inhérents à un organisme de gestion collective.

En interne, la mission du Comité de déontologie complète celle du **Conseil de surveillance** et, en externe, celles de la Commission de contrôle des OGC, des commissaires aux comptes en totale conformité avec les règles de transparence définies par la Directive européenne « gestion collective ».

« Les artistes sont assurés que la conduite de leur société est encadrée par des instances autonomes qui font des organismes de gestion collective des sociétés particulièrement efficaces et transparentes »

Anne Bouvier, comédienne, présidente du Conseil d'administration

Les instances de contrôle de l'Adami



+ info sur la gouvernance

+ info sur la transparence

Contact presse
Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94



Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr

Société de services aux artistes-interprètes : gestion des droits, défense des intérêts, aide financière aux projets et accompagnement de carrière.

disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner « contacter le délégué à la protection des données (DPO)»), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous